

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LES FAMILLES



L'intendance (bâtiment H) est ouverte tous les matins du lundi au samedi de 7h30 à 14h.

Mail : dp-0830053g@ac-nice.fr



Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire ou à la cafétéria, **il doit être inscrit**. Les documents d'inscription sont en libre-service dans le sas d'entrée de l'intendance. Vous pouvez les remplir en ligne après les avoir téléchargés sur le site internet du lycée (en cours de reconstruction) ou à défaut sur ATRIUM et les transmettre par mail ou courrier postal à l'adresse : INTENDANCE LYCEE DUMONT D'URVILLE – BP 1404 – 83056 TOULON CEDEX

Pour l'admission à l'internat, assurez-vous d'avoir l'accord de l'Administration avant de remplir le dossier d'intendance.

I - RESTAURANT SCOLAIRE (demi-pension) et INTERNAT

- **Du 01 au 30 septembre** tous les élèves qui souhaitent déjeuner s'inscrivent à la **PRESTATION** (fiche n°2). Libre fréquentation du restaurant scolaire ou de la cafétéria le MIDI sur réservation. Le repas SELF ou la formule CAFETERIA réservé est débité si la réservation n'est pas annulée le jour-même, sur les bornes avant 10h15 ou sur l'espace famille avant 10h05.
- **A compter du 1^{er} octobre**, possibilité de changer la prestation en **FORFAIT** (fiche n°3) engagement pour l'année scolaire. **Demi-pension au Forfait : DP3, DP4 ou DP5 avec jours fixes et non modulables, à choisir dans la semaine.** L'inscription au forfait implique que le repas est déjà réservé au restaurant scolaire pour les jours où l'élève est inscrit. *Cette fiche est à rapporter une semaine avant le 30 septembre.*
- **Après cette date**, les désinscriptions ou modifications sont envisageables une semaine avant la fin du trimestre comptable pour le trimestre suivant. Fournir la nouvelle fiche d'inscription pour la formule choisie.

II – CAFETERIA

Espace qui permet à tous les élèves, l'achat de viennoiseries, barres de céréales, biscuits, boissons chaudes et fraîches (tarifs votés et affichés) et formules repas sur réservation.

- **TARIFS ANNUELS 2020 (à titre d'information)** Délibération n°19-531 du 26/06/19

Demi-pension	Forfait DP 3	Forfait DP 4	Forfait DP 5	Prestation ou formules cafétéria	Carte magnétique accès au self
Tarif	383.00 €	484.00 €	593.00 €	4,00 € *	5 € (encas de perte)

* Prix du repas débité à la réservation.

Interne-Externé (forfait 3repas non modulables sans nuitée)	Fiche n°11
Tarif	1354€

INTERNAT – 2 FORMULES – Fiche n°6	
- INTERNE SEMAINE (interne5) Nuitées et repas du lundi midi au samedi matin	1695€
INTERNE SEMAINE+DIMANCHE (interne6) Nuitées du dimanche au vendredi soir inclus et repas du lundi matin au samedi matin <i>Attention pas de repas le dimanche soir, arrivée entre 19h30 et 21h</i>	2053€

- **FACTURATION**

➤ Internes ou DP au forfait : la facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués. Périodes comptables de facturation :

- 1°) de la rentrée de septembre aux vacances scolaires de décembre
- 2°) de la rentrée de janvier au 31 mars
- 3°) du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.

➤ Prestation ou cafétéria : Approvisionner le compte d'avance « REPAS » permet la réservation et les achats. Le solde est reporté d'une année sur l'autre.

Si vous souhaitez devenir EXTERNE : fiche n° 10

Les familles accueillant des **correspondants étrangers** qui sont scolarisés au lycée pour une durée déterminée (**fiche n°12**) : se renseigner à l'intendance - service « recettes » (modalités inscription au restaurant scolaire, cybercafé et/ou à l'internat, muni de la convention d'échange scolaire).

• **MOYENS DE PAIEMENT :**

1 - Carte bancaire au guichet ou via l'espace famille sur ATRIUM à partir de 1€: les identifiants et codes d'accès sont fournis dès la rentrée scolaire, ou aux bornes Alise à partir de 10€

2 - Prélèvement automatique pour les forfaits uniquement : 3 prélèvements par trimestre (échancier envoyé par mail au demandeur). Après mise en place, reconduction automatique sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit (**fiche N°5 – mandat de prélèvement SEPA** à déposer à l'intendance **avec le R.I.B** correspondant).

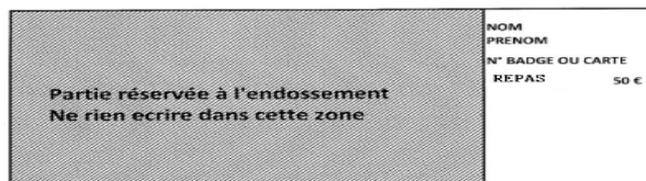
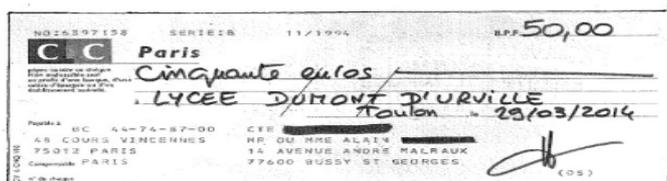
3 - Virement sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public

IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)

4 - Chèque à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes selon modèle :

RECTO CHEQUE

VERSO CHEQUE



5 – Espèces au guichet contre reçu

Dans tous les cas, joindre un relevé d'identité bancaire (Iban-Bic)

• **IDENTIFICATION ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE OU LA CAFETERIA au choix :**

1 - la biométrie : système d'identification utilisant la technologie en 3D d'analyse de contour de la main (image numérisée – gabarit) associée à un code défini par l'intendance (identifiant) - autorisation C.N.I.L. N° 1368709 du 5 juin 2009)

Ou

2 - la carte magnétique (1 photo d'identité règlementaire très récente, la 1ère carte est gratuite. En cas de perte, détérioration, vol... son remplacement coûte 5€ + une photo d'identité règlementaire très récente. L'élève qui se présente au restaurant scolaire ou à la cafétéria sans sa carte magnétique, doit obligatoirement passer à l'intendance pour obtenir une autorisation de passage.

• **ESPACE FAMILLE**

Un espace est dédié aux familles via ATRIUM. Les parents des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant, de réserver ou d'annuler la réservation de repas. Ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

• **BOURSE NATIONALE DES LYCEES (concerne uniquement les élèves prébac)**

Deux possibilités s'offrent aux familles percevant la bourse nationale des Lycées :

Forfait Demi-Pension ou Internat	Dans le cas, où l'enfant est inscrit au forfait, le montant de la facture est automatiquement déduit de la bourse. Chaque fin de trimestre, le titulaire de la bourse nationale des lycées en perçoit le solde créditeur sur le compte bancaire dont il a remis un RIB à son nom.
Prestation	Si l'enfant est inscrit à la Prestation, vous pouvez demander le rechargement de son compte d'avance par prélèvement sur le montant de la bourse en remplissant le cadre prévu à cet effet sur la fiche n°1 (pour les nouveaux entrants, fournir copie de la notification d'attribution de droits que vous avez reçue pour l'année scolaire 2020-2021).

N.B. Élèves boursiers post bac : le montant du forfait DP ou de l'internat ne pourra pas être déduit de la bourse étudiant. La bourse est versée directement à l'étudiant par les services du CROUS.

• En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de facture, à contacter les services d'intendance, afin de mettre en place un échancier ou une aide adaptée.

• Au moment de l'inscription, fournir à l'Administration, une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance.

• **Le règlement intérieur du service hébergement est publié sur le site internet du lycée (en cours de reconstruction) et à défaut sur ATRIUM.**